

# L'Eglise met en joue la Ville de Bruxelles

■ Sur demande des évêques, une enquête a été ouverte dans les écoles de la ville sur l'absence de cours de religion en septembre.

Le pouvoir organisateur des écoles de la Ville de Bruxelles et son échevine Faouzia Hariche (PS) n'en ont pas fini avec l'EPA (l'encadrement pédagogique alternatif), organisé pour les enfants n'ayant pas fait le choix d'un cours de religion ou de morale.

A la suite d'un article paru dans "La Libre" le 12 septembre dernier révélant que la Ville de Bruxelles avait demandé à ses écoles de ne pas organiser de cours de religion ou de morale avant le premier octobre, les évêques de Belgique ont déposé un courrier à la ministre de l'Education Joëlle Milquet (CDH) via Claude Gillard, président de l'instance pour le cours de religion catholique.

## Une mission d'inspection mise sur pied

Pour rappel, la Ville a demandé aux enseignants des cours philosophiques de ne pas débiter leurs cours tant que les parents n'avaient pas effectué le choix pour leurs enfants entre un cours de religion ou de morale et un cours d'EPA – ce qu'ils devaient faire pour le 15 septembre. Elle pouvait faire autrement. D'autres écoles ont fait débiter les cours dès la rentrée en fonction du choix des années précédentes ou du choix préalablement indiqué à l'inscription.

L'Eglise s'est inquiétée d'une telle pratique auprès de la ministre de l'Education Joëlle Milquet (CDH). Qui a aussitôt réagi. "Une mission d'inspection a bien été entamée par l'administration à la suite de ce courrier, confirme-t-on au cabinet. Elle a commencé il y a moins d'une semaine. Nous attendons les résultats."

Pour l'Eglise, il s'agit de savoir si la Ville a bien respecté le droit des élèves comme des enseignants. "Quoi qu'il en soit, explique Tommy Scholtès, porte-parole des évêques de Belgique, une telle pratique est dans les faits inacceptable."

Ce nouvel épisode ravive en tout cas les questions qui entourent la mise en place de cet EPA. Pratiquement – qu'y sera-t-il réellement enseigné, comment les écoles pourront-elles l'inclure dans leur programme, qui pourra l'enseigner ? Et philosophiquement – quelle est sa nécessité alors qu'existait déjà le cours de morale, cependant jugé "non neutre" par la cour constitutionnelle ? Il révèle aussi que ce nouveau "cours de rien", comme il fut surnommé, oppose toujours vigoureusement les profs de religion et de morale aux partisans d'une neutralité dure aux premiers rangs desquels se trouve le PS.

BdO

## Épingle

### Des cours de morale et de religion le mercredi après-midi

La mise en place de l'EPA recèle d'anecdotes portant témoignage de l'improvisation dans laquelle celle-ci s'organise.

Lundi soir, c'était plusieurs parents de l'Athénée des Pagodes à Bruxelles qui s'étonnaient de voir que les enfants ayant choisi le cours de morale ou de religion se retrouvaient avec des cours le mercredi après-midi, contrairement à leurs comparses ayant opté pour l'EPA. Comme s'ils étaient punis.

Le préfet de l'établissement tenait pourtant à défendre son athénée. "La grande majorité des élèves ont opté pour l'EPA. En morale, nous n'avons qu'un élève en première secondaire à l'avoir fait, et deux en deuxième. Pratiquement, c'était impossible d'organiser l'horaire différemment. N'y lisez pas un essai d'influencer les parents : ils avaient déjà dû faire leur choix pour leurs enfants. De même, nous organisons les cours d'EPA en début ou en fin de journée pour que les élèves suivant la religion ou la morale puissent rentrer plus tôt chez eux, et qu'ils ne soient pas ainsi lésés d'une manière ou d'une autre."